

Notre compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Octobre 2020

Le maire commence par énumérer tout ce qui a été fait dans la période passée :

- Point Covid : Ensemble des services municipaux mobilisés : réactivité, adaptabilité, solidarité
- Dépistage très tôt proposé aux tournefeuillais
- Rentrée assurée des plus de 3100 élèves : création de 4 classes supplémentaires (ARS/ Education Nationale)
- Communication assurée via le Portail des Familles
- 1er niveau de label "ECOCERT" => restauration scolaire
- Tenue du forum des associations
- Adaptation aux consignes sanitaires
- Activités culturelles...

Délibérations

(Nb de voix : Liste Fouchié/26, Soulié/7, LCT/2)

1- Approbation du PV du 17/07

Intervention de M.Soulié contre la personne de M. Fouchier qui coupe court, cette intervention ne concernant pas le PV du 17/07.

PV validé à l'unanimité

2- Décisions municipales et MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

(DELIBERATION.20-097)

Il s'agit de prendre acte de ces décisions (pas de vote)

- ligne trésorerie => décalage entre perceptions des recettes et dépenses
- emprunt Banque Postale pour financement d'investissements entre 2,5 et 3 millions d'euro
- demande subvention

Le CM prend acte.

3- Budget : décision modificative n°1 (DEL20-106)

Concerne le budget prévisionnel. Pas d'opération sur les recettes.

Sur les dépenses :

- augmentation du crédit :
- contrat avec Léo Lagrange au titre de reprise d'activité après Covid
- charges exceptionnelles : remboursement de la billetterie (24496 euro)
- diminution du crédit :
- reversement billetterie (24496 euro)
- Explication sur l'équilibrage du fonctionnement

Vote : 9 abstentions-0 contre-26 pour

4- Budget : autorisation de Programmes (DEL20-102)

Une autorisation de programmes concerne le Gymnase des Quefets : + 129.000 euro à rajouter au contrat initial. Coût final 3303387 euro.

Question sur ce rajout => augmentation due à des avenants au 1er contrat

Vote : 9 abstentions- 0 contre- 26 pour

5- Budget : mises en non-valeur (DEL20-104)

Les admissions en non-valeur représentent 1% du budget

Sommes irrécouvrables (perdus pour la mairie) = 15184,07 euro dont les créances

« éteintes » (effacement des créances décidé par le Tribunal) = 6000 euro

Question Soulié : depuis 2014, il n'y avait jamais eu de sommes si importantes. Est-ce dû au défaut de loyer du bistrot de l'Escale ? Pourquoi un délai de traitement si long (9 mois) ?

Le Maire : les éléments vous seront donnés en commission. La municipalité n'a aucune lisibilité sur la comptabilité publique et ses délais de fonctionnement.

Il existe un projet concernant le bistrot de l'Escale de façon à faire "vivre ce lieu".

Vote : 7 abstentions- 0 contre- 28 pour

6- Autolaveuse (pour le sol) (DEL20-105)

Autoriser M. le Maire à mettre en vente l'autolaveuse à 960€ au vendeur-repreneur

Vote : 7 abstentions 0 contre 28 pour

7- Subvention OMS (Office Municipal des Sports) (DEL20-101)

Aide aux déplacements et à la formation (AST Basket et AST Rugby)

Est-ce que les sommes ont été décidées après réunion avec l'OMS?

L'AG de l'OMS aura lieu le 14 novembre 2020 (pour info).

Vote : 7 abstentions- 0 contre- 28 pour

8- Subvention "Ca pousse à Pahin" (DEL20-103)

Production partagée à l'initiative des gens du quartier, au cœur des résidences.

Vote : adopté à l'unanimité

9- Contrat avec Indigo Weel : Tarification occupation du domaine public-mise en place de 6 scooters (DEL20-100)

Occupation temporaire du domaine public à l'arrêt Linéo3 « Les Chênes », pour une durée expérimentale d'une année (octobre 2020 à fin septembre 2021). Redevance symbolique de 2€/an/scooter.

Intervention Stéphane « Nous tenons à encourager toute initiative visant à offrir des alternatives à la quasi obligation, en banlieue Toulousaine, de posséder une voiture et de l'utiliser au quotidien. Espérons que cette expérimentation ouvrira la voie à une politique municipale volontariste plus globale d'intermodalité avec davantage de mobilités douces, respectueuses de l'environnement, et autant que possible avec des modèles d'entreprises coopératives à but non lucratif. Avec cette réserve sur le modèle social et économique d'Indigo Weel, nous voterons pour cette délibération »

Vote : adopté à l'unanimité.

10 Tarification pour implantation d'antennes-relais et équipements de téléphonie mobile (DEL20-094)

Vote : 7 abstentions- 0 contre- 28 pour (LCT vote pour le principe de la tarification mais nous nous abstenons sur l'installation des antennes lors de la délibération suivante)

11- Téléphonie, installation d'antennes (DEL20-093)

Sur les quartiers de La Ramée, Valette-bas, Pahin, Paderne
Redevance des 4 opérateurs

Demande de Bouygues : convention d'occupation du domaine public pour téléphonie mobile Cellnex/Bouygues qui permettrait à Bouygues de rattraper son retard/Orange

Question Soulié: l'implantation d'un pylône dans une zone boisée classée, est-ce le bon endroit?

Réponse : les travaux ne sont pas impactant. On (qui?) demande aux opérateurs de ne pas impacter l'endroit choisi. Il faut trouver un juste milieu entre le besoin de la commune et les différents réseaux, loin des écoles, favoriser le regroupement etc etc...Il se peut que le pylone soit saturé et ne puisse pas supporter un nouvel opérateur.

Question LCT: souhait de connaître les zones pour d'assurer que les zones blanches soient couvertes, et qu'il n'y ait pas plusieurs opérateurs sur les mêmes zones : « *Concernant l'installation des antennes, nous souhaitons connaître les zones non encore couvertes par les réseaux ainsi que les zones qui seraient éventuellement couvertes par plusieurs fournisseurs et lesquels ?* »

Réponse : Allez voir le site Internet : "Cartoradio.fr" qui recense les zones couvertes, les pylônes etc En ce qui concerne la 5G, Cellnex est susceptible de chercher des emplacements adaptés à la 5G.

Les négociations avec les opérateurs : ils se sont engagés à ne pas déployer la 5G sans en informer la municipalité. Déploiement pour usage professionnel uniquement?

Fréquences vendues aux enchères : travail transparent avec les opérateurs.

Vote : 9 abstentions- 0 contre- 26 pour

12- Chambre Régionale des Comptes (DEL20-081 p105)

Réclamation auprès de la municipalité des données concernant le nombre d'enfants de Tournefeuille supposés scolarisables

Demande de la Mairie faite à la CAF et à la MSA : pas de réponse donc aucune réponse donnée à la CRC.

La CRC indique que la carte scolaire est incomplète concernant le groupe scolaire G.Lapierre.

Réponse : les enfants sont inscrits indifféremment dans les deux écoles qui sont distantes de quelques mètres. La répartition se fait par la suite.

Le CM doit en prendre acte (pas de vote)

13- CDG31 (DEL20-096 p107)

La municipalité s'est désaffiliée du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale mais est toujours présente au socle de missions Sauvadet pour lequel il faut désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Vote : 7 abstentions- 0 contre- 28 pour

14- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (DEL20-095 p108)

Désignation du Maire pour représenter TNF à la CLECT

Vote : 7 abstentions- 0 contre- 28 pour.

15- Dérogation municipale au principe de repos dominical des salariés en 2021
(DEL20-079 p109)

Concerne les commerces de détail et les commerces de détail alimentaires de surface supérieure à 400m².

Toulouse Métropole préconise une ouverture de 7 dimanches par an

Les associations de commerçants et la municipalité de Tournefeuille sont d'accord pour 5 dimanches par an.

Les élus LCT ont explicité leur abstention : « sans être en désaccord sur la limitation des dimanches travaillés, nous émettons a priori un avis défavorable au travail le dimanche. »

Vote : 2 abstentions- 0 contre- 33 pour.

16- Délibération sur la formation des élus par organisme agréé (DEL20-082 p111)

Autoriser M. le Maire à attribuer la somme de 6000 euro/élu/mandature

Vote : adopté à l'unanimité

17- Création de postes (DEL20-083 / DEL20-085 / DEL20-087)

Votes à chaque type de poste proposé.

DEL20-084 :

Discussion sur la proposition de 2 postes permanents à la Police Municipale :

Remarque M.Soulié se réfère à la réponse ironique qui lui avait été faite par M.Fourmy de la liste Fouchier, comparant les villes de Nice et Tournefeuille, pour dire, qu'à l'entendre, il faudrait 13 ou 14 agents de police municipale pour assurer la sécurité des habitants de Tournefeuille !... « 1 policier/850h, ce n'est pas mon exemple »

Réponse : « Nous déroulons le projet annoncé en campagne. Viendra le moment de parler de la tranquillité des habitants. Concernant les effectifs de police, vous prenez toujours le même ratio. Mais la politique de sécurité à Tournefeuille a toujours été menée en même temps qu'une politique de prévention. Il ne faut pas se limiter aux effectifs de police municipale. Prévoir un débat sur les rapports entre les polices municipales et nationales ».

Vote adopté à l'unanimité.

??- Création poste CDD cadre A DEL20-086

Un poste non permanent cat A pour des projets liés à l'environnement (perturbateurs endocriniens, biodiversité, hydrolyse, programmes européens...) du 01/01/21 au 31/12/21.

Question Soulié : Les dossiers sont très lourds pour un seul poste ! Vous avez déjà sélectionné la personne !?

Réponse : Il vient conforter une équipe déjà en place, il a les compétences....

Vote : adopté à l'unanimité

18- Dépôt de candidature pour un collège à la Socamil DEL20-080

Pour le Secteur Tournefeuille-Cugnaux sur le site de reclassement de la SOCAMIL dans le but d'alléger les 2 collèges de Tournefeuille (2,5 Ha d'emprise sur 20 Ha du site).

Question Soulié: si Cugnaux demande un collège, quelle réponse allez vous donner concernant le site SOCAMIL?

Réponse : Répondons à la délibération : la ville de Tournefeuille est-elle candidate pour accueillir un collège?

Le Conseil Départemental a lancé un appel à candidature fin juillet pour la période 2025-2027. Cugnaux fera acte de candidature et le CD arbitrera dans l'intérêt des collégiens; Le site de La Ramée-Marquisat de 20 Ha est l'objet d'un réaménagement. Ce sujet est sensible

Question Soulié: 2,5 Ha paraît bien peu pour un collège et son gymnase

Réponse : la parcelle de 2,5 Ha est destinée à l'emplacement du bâtiment. La commune s'engage à mettre à disposition les équipements sportifs existants dans le secteur.

Question LCT : « Nous demandons à connaître le prix de l'acquisition du terrain par la mairie, terrain qui sera cédé pour l'euro symbolique au Conseil Départemental si le projet devait être accepté par celui-ci. On ne peut imaginer que l'aspect financier n'ait pas été abordé en 2 ans de rencontres avec le CD !» (*Remarque : nous avons posé la question à 2 reprises la semaine précédant le CM. Mêmes réponses : « On ne sait pas ! »*)

Réponse : L'aménageur s'engage à céder gratuitement le terrain de la ville à TNF

Question Soulié : L'aménageur n'est pas le propriétaire. Il cède 2,5 Ha à la mairie. Comment va-t-il se rattraper? En densifiant les 17,5 Ha restant?...

Réponse : l'aménagement sera entièrement revu, et les tournefeuillais seront associés à la décision. Je fais la promotion de ce projet, je préside les Maîtrises d'œuvres au sein du CD 31.

Vote : 9 abstentions- 0 contre- 26 pour.

(M. le Maire précise qu'il fera savoir que l'opposition est hostile à la candidature de la ville de Tournefeuille pour construire un collège.)

19- Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne DEL20-099 / DEL20-092 / DEL20-091 / DEL20-090 / DEL20-088 / DEL20-089 / DEL20-107

On constate une diminution de la consommation d'électricité.

Toutes les propositions d'amélioration d'éclairage ont été adoptées à l'unanimité.

Questions, vœux et motions

Question Soulié : Centre ville et zone à 20 km/h

Sur la Rue Gaston Doumergue : les piétons sont "autorisés" à ne pas prendre le trottoir et la limitation de la vitesse de circulation des véhicules est de 20km/h.

Pose la question du danger potentiel pour les piétons. La solution semble improvisée...

Réponse : la solution n'est pas improvisée. Elle a été réfléchie avec l'asso VéloTF et 2pieds2roues. Les piétons sont prioritaires. Les 20km/h ont pour but d'apaiser la vitesse de circulation. Projet : signalisation, intervention de la police municipale, mettre un STOP au lieu d'un Céder le passage au croisement avec l'avenue de la Résistance.

Le Covid a imposé de repenser la distanciation entre les cyclistes, piétons.

La signalétique fait partie de l'aménagement urbain. Les sujets sont travaillés dans le cadre des commissions.

Aménagement du centre ville Tournefeuille: Îlot Baylac.

Réunion publique septembre 2017 : groupe de travail de 20 à 25 tournefeuillais + asso commerçants + TAE + 2pieds2roues. Les 1ères vues de ce projet sont parues sur un "Tournefeuille Info".

"Baylac" est un projet concerté. Il y a encore des discussions avec des riverains.

Question Soulié: la création de 127 logements + 900 m2 de commerce, la création de parkings nécessitent de revoir le sens de circulation dans Tournefeuille...

Réponse : dossier de l'AUAT => réflexion sur la ville et pas seulement sur l'îlot Baylac.

La rue Doumergue représente un enjeu de circulation également.

Nous associerons les tournefeullais. Il n'y a jamais assez de concertation mais elle a eu lieu.

Motion LCT : Commerces en difficultés

« Nous demandons une étude au cas par cas de la situation des commerces en difficulté du fait des mesures sanitaires, en vue d'une exonération de la TLPE pour 2020 ou un report sur 2021 avec étalement des paiements, ou d'un simple abattement. », et demande que ce soit voté ce jour.

Réponse : La discussion avec l'association de commerçants relative à leurs difficultés liées au Covid a eu lieu. On est tombés d'accord pour un versement de 40.000 E correspondant à la TLPE de 2019.

Relance LCT : Les élus LCT ont été sollicités par un commerçant situé au cœur de la rue Doumergue (Restaurant Les Epicuriens) mis en demeure de payer le 22/10 et demande l'étude attentive de son cas pour sa survie et dans l'intérêt aussi de la vie du centre ville.

Réponse : « Je suis prêt à rencontrer ce commerçant pour le diriger vers le Conseil Général, Régional... qui pourraient l'aider. Je refuse l'aide individuelle ainsi que de délibérer sur le caractère global de l'exonération de la TLPE puisque l'association de commerçants adhérents (70) n'y est pas favorable ».

Bus sur le chemin de Peyrette

Question Soulié : voie à cheval sur les deux communes de Plaisance et Tournefeuille, et deux communautés de communes différentes. Route sans trottoir dangereux pour les piétons qui l'empruntent. Demande de pouvoir fermer la voie en impasse.

Réponse : les services techniques étudient la question : comptage et vitesse des véhicules. Les deux communes doivent se mettre en rapport mais il est impossible de fermer la voie en impasse.

Relance Soulié : pas de bus dans ce quartier. Question d'une navette temporaire? Comment répondre à l'attente des riverains?

Motion LCT : (voir l'intégralité ci-dessous) «Nous vous proposons de remettre en service une navette municipale, comme cela se fait à Blagnac, ou de transport à la demande à partir du 1^{er} janvier 2021, dans l'attente des travaux d'aménagement demandés par Tisséo »

Réponse : « Il existe une ligne Mobibus pour les personnes âgées et handicapées! Accord avec TISSEO pour mise en place du bus en sept 2020. Le retard est dû au Covid. Le secteur est mal desservi depuis de nombreuses années. Le Covid est venu perturber l'étude, le dépôt des études etc... TISSEO dit que les conditions techniques ne permettent pas de passer par Panegans. Quant à la navette, le service technique de la municipalité n'en dispose pas.

Proposition d'un message à TISSEO pour accélérer le calendrier.

Requête reçue hier : pas de réponse de la Mairie possible sans réponse de TISSEO

Proposition lors de la commission municipale d'inviter TISSEO dans les 15 jours + asso +élus LCT et Soulié pour porter le message commun.

Proposition LCT: Mettre au vote du CM la proposition d'une navette locale pour créer un rapport de force et répondre aux besoins des usagers immédiatement.

Réponse : non, si la solution est municipale, TISSEO va se retirer.

Motion LCT : Nids de frelons

« Des habitants sont en butte à l'installation de nids de frelons et se trouvent dans l'obligation de faire appel à un service privé au coût de 110 Euros, service assuré gratuitement auparavant. Nous demandons une aide financière de la Mairie pour les familles en difficulté. »

Réponse : Demande à étudier en commission en y associant le CCAS pour identifier les familles démunies. Evitons de tuer les frelons qui sont, de toute façon, loin des habitations.

Question LCT : Distribution du courrier

« Il s'avère que certains quartiers de Tournefeuille ne sont plus servis par la Poste pour la distribution du courrier depuis environ 2 semaines. Après information prise auprès du chef du Cabinet qui confirme les faits, le problème relève d'un manque de personnel du fait de salaires insuffisants. Même si la mairie n'a pas le pouvoir d'y remédier, nous demandons qu'elle prenne ou reprenne contact avec la direction de la Poste pour un règlement rapide de la situation dans l'intérêt des usagers et des personnels ».

Réponse : L'absence de distribution du courrier est due au fait qu'un tiers du personnel a été "cas contact" et isolé pendant une semaine.

Lundi prochain, la situation redevient normale, dixit la Poste.

Question LCT : Pacte d'orientation et de gouvernance

« Nous vous demandons de communiquer à tous les conseillers le document de « gouvernance partagée » que vous avez cosigné avec l'équipe majoritaire de la Métropole conduite par Mr Moudenc. Ce document engage la commune et il est de ce fait légitime qu'il soit porté à la connaissance des conseillers et même des habitants. Il s'agit bien d'une règle de transparence de la vie publique.»

Réponse :

« Ce document est interne à la Métropole, entre plusieurs groupes politiques. Quand il a été signé, les groupes politiques n'étaient pas au complet. Ce texte n'indique pas qu'il sera diffusé. Je ne me sens pas autorisé à le diffuser car d'autres n'ont pas convenu de le faire.

Ce pacte fixe les orientations (PCET, biodiversité, démocratie participative...), ce n'est pas un pacte de majorité métropolitaine.

Je l'ai voté en tant que conseiller métropolitain et non maire.

L'institution métropolitaine doit se doter d'un pacte de Gouvernance, qui définit le fonctionnement des instances propres à la Métropole.

Ce texte (**lequel ?**) aura un engagement institutionnel et pourra être, au besoin, présenté au Conseil Municipal.

IMPORTANT :

Echange entre militants LCT et le maire en aparté, à l'issue du CM :

« Vous avez signé ce **Pacte et ses conclusions** qui engagent les signataires à voter tous les budgets de la Métropole durant tout le mandat ! C'est pour ça que vous ne voulez pas le diffuser ? ». Réponse du Maire d'un revers de main : « Ah ça, c'est rien! »

Il est convenu entre nous d'y revenir au prochain CM...

Motion 1: ligne de bus sur le chemin Peyrette.

Les associations Hauts de Tournefeuille environnement, les jardins de Peyrette, TAE et l'AUTATE vous ont demandé le 4 octobre de mettre à l'ordre du jour de ce CM le dossier relatif à la création d'une **ligne de bus sur le chemin Peyrette.**

Votre refus de mettre ce point à l'ordre du jour nous contraint à déposer cette motion afin de pouvoir débattre de ce sujet.

Nous avons un quartier situé à l'écart de la commune, qui connaît depuis quelques années une forte urbanisation (réalisation ces 2 dernières années de 4 projets immobiliers d'environ 50 logements, auxquels s'ajoute les multiples projets individuels en raison du foncier disponible. Ce quartier ne dispose d'aucun moyen de transport collectif, ce qui en fait une des dernières zones blanches de Tournefeuille.

Cette absence de transports collectifs est reconnue par tous, votre prédécesseur Claude Raynal en faisait déjà une priorité lors de son élection en 2014.

Des demandes répétées entre 2014 et 2018 par les associations, des entretiens avec l'ancien élu chargé de la mobilité, puis avec vous-même n'ont pas permis d'avancée significative. Il aura fallu en mai 2018 une pétition signée par 247 familles du secteur représentant environ 800 personnes remise à Tisséo le 5 juillet 2018 et à vous-mêmes le 25 août pour déclencher un commencement d'étude, à la satisfaction des associations.

Depuis cette date, des contacts et rencontres régulières avec Tisséo et vous-même ont permis de préciser les besoins et orienter les solutions.

Lors de l'Assemblée Générale de l'association les Hauts de Tournefeuille le 13 avril 2019, devant 50 adhérents, vous avez publiquement pris l'engagement d'une mise en service pour septembre 2020. Cet engagement était également partagé par Tisséo Collectivités, représenté par Mr Kravetz, puis Mr Vaysse.

Nous remarquons par ailleurs que cette création de ligne a été largement reprise lors de votre campagne électorale.

Le 28 août dernier, les 4 associations apprennent avec stupéfaction au cours d'une réunion avec Tisséo, Toulouse Métropole et vous-même, que le projet était reporté au minimum dans un an, sans justifier d'éléments ou de contraintes particulières nouvelles depuis 2018.

Certes le confinement et la crise sanitaire pourrait expliquer un report de 2 ou 3 mois, mais pas plus.

Je rappelle ici que chaque fois que vous autorisez 50 logements, il y a 15 logements sociaux avec des personnes à revenus modestes, ou des familles monoparentales qui ne disposent d'aucun commerce de proximité, ni de possibilité de transport collectif pour se rendre au centre de la commune.

La question se pose maintenant de savoir comment répondre à la demande légitime des habitants.

Nous vous proposons de **remettre en service une navette municipale**, comme cela se fait à Blagnac, **ou de transport à la demande à partir du 1^{er} janvier 2021**, dans l'attente des travaux d'aménagement demandés par Tisséo.

Il s'agira bien entendu dans les semaines à venir de définir et préciser les modalités pratiques en concertation avec les associations.

Nous demandons que cette **proposition de principe soit soumise au vote** de ce Conseil Municipal.